02B-212000335-20230616-2023010616-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1er juin 2023

Objet : Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe du crématorium

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Emmanuelle de Gentili

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Madame de GENTILI Emmanuelle; Madame LACAVE Mattea; Monsieur TIERI Paul; Madame PIPERI Linda; Monsieur MASSONI Jean-Joseph; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine; Monsieur De ZERBI Lisandru; Madame POLISINI Ivana; Monsieur PERETTI Philippe; Monsieur LUCCIONI Don Petru; Madame ORSINI-SAULI Laura; Monsieur DALCOLETTO François; Monsieur FABIANI François; Monsieur DEL MORO Alain; Madame FILIPPI Françoise; Monsieur GRASSI Didier; Monsieur GRAZIANI Antoine; Monsieur LINALE Serge; Madame LUCIANI Emmanuelle; Madame MANGANO Angelina; Madame MATTEI Mathilde; Madame PELLEGRI Leslie; Monsieur PIERI Pierre; Monsieur ROMITI Gérard; Madame TIMSIT Christelle; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame SALGE Hélène; Monsieur ZUCCARELLI Jean; Madame ALBERTELLI Viviane; Monsieur MORGANTI Julien.

**<u>Etaient absents</u>**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Madame de GENTILI Emmanuelle ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau 02B-212000335-20230616-2023010616-29-DE

<sup>Accusé certi</sup><u>llé**ଙ**୍କ**୍ରନ୍ୟତାନ୍ୟତ**ା m</u>unicipal,

Réception par le préfet : 16/06/2023

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants :

**Vu** la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium :

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/AVR/01/04 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget annexe du crématorium concernant l'exercice 2022;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/JUIL/01/29 en date du 13 juillet 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

**Considérant** que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal.

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Viviane ALBERTELLI, Monsieur Jean-Martin MONDOLONI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Jean ZUCCARELLI ayant voté contre.

#### Article 1:

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie annexe du crématorium.

## Article 2:

 Constate les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget annexe du crématorium

### Article 3:

 Approuve le compte administratif du budget du budget annexe du crématorium concernant l'exercice 2022 tel que figurant en qui fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET DU CREMATORIUM	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	446 265,75	364 762,29	81 503,46
Exploitation	290 106,75	105 858,55	184 248,20
Investissement	156 159,00	258 903,74	- 102 744,74
Reports exercice N-1	78 429,23	65 439,81	12 989,42
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	524 694,98	430 202,10	94 492,88
Restes à réaliser		-	-
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	524 694,98	430 202,10	94 492,88

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230616-2023010616-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.